



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
17 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Assemblée générale  
Cinquante-cinquième session  
Point 40 de l'ordre du jour  
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité  
Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 17 avril 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par M. Mahmoud Hamoud, Ministre des affaires étrangères de la République du Liban, au sujet des dernières agressions commises par Israël le 16 avril 2001.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Selim **Tadmoury**

**Annexe à la lettre datée du 17 avril 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

J'ai l'honneur de vous faire part de certains faits nouveaux, aussi graves que préoccupants, qui nécessitent une intervention urgente de votre part.

À l'aube du lundi 16 avril courant, le Liban a été victime d'une nouvelle agression israélienne contre son territoire. En effet, entre 0 h 20 et 0 h 35, des avions de combat israéliens ennemis ont attaqué à trois reprises la localité de Dhahr Al Baydan (colline du radar) en visant des postes militaires des forces armées arabes syriennes opérant au Liban.

Cette agression a fait un mort et quatre blessés graves parmi les soldats syriens et provoqué des dégâts matériels et un incendie dans le poste en question.

Israël avait préparé cette agression en violant à plusieurs reprises l'espace aérien libanais, ce qu'il continue d'ailleurs de faire jusqu'à l'heure actuelle.

Cette attaque fait suite à une série d'agressions israéliennes contre le Liban et confirme les menaces de guerre contre le Liban que nous avons signalées à plusieurs reprises, notamment dans la lettre que je vous avais adressée le 23 mars 2001.

Cette escalade confirme la politique agressive suivie par Sharon depuis son investiture, que ce soit à l'intérieur, s'agissant du problème palestinien, ou à l'extérieur, et dévoile aux yeux de la communauté internationale son agressivité et celle de son gouvernement qui risque d'embraser la région en la faisant basculer dans un cycle de violence et de tension généralisées et d'anéantir le processus de paix.

De fait, cette escalade est porteuse de graves dangers étant donné qu'Israël, outre le Liban, vise les forces arabes syriennes opérant dans le pays en accusant la Syrie de soutenir la résistance à l'occupation, alors que cette résistance est le fait du seul Liban et constitue une réaction à l'occupation par Israël des fermes libanaises de Chabaa. À ce propos, le Liban tient à souligner les faits ci-après :

- L'agression israélienne constitue une violation flagrante de la souveraineté, de l'espace aérien et de l'intégrité territoriale du Liban et Israël assume l'entière responsabilité pour les graves conséquences qui pourraient en découler, notamment les risques qu'elle comporte pour la paix et la sécurité internationales;
- Cette nouvelle agression n'empêchera pas le Liban de revendiquer tous ses droits et de prendre toute les mesures légitimes pour libérer les fermes libanaises occupées de Chabaa. Le Liban tient à rappeler que la résistance qu'Israël prend pour prétexte pour perpétrer ses agressions, se limite aux fermes en question, lesquelles ne font pas partie du territoire israélien, comme Israël l'a lui-même reconnu. Ainsi, outre qu'elle est illégitime, la présence d'Israël en ces lieux est une occupation de fait;
- Il est évident que cette agression est une tentative qui vise à détourner l'attention des pratiques et des agressions israéliennes flagrantes contre le peuple palestinien dans le territoire de l'Autorité palestinienne;

- Le Liban met en garde contre les menaces et les agressions israéliennes répétées dont il est l'objet et invite le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à prendre des mesures urgentes pour mettre un terme à l'agression israélienne contre son territoire et contraindre Israël à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban ainsi que les résolutions des instances internationales;
- Le Liban saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement à une paix juste et globale au Moyen-Orient dans le cadre des principes de la Conférence de Madrid, du principe de l'échange de territoires contre la paix ainsi que des résolutions des instances internationales, et se déclare convaincu que seule la paix permettra de rétablir un climat de sécurité et de stabilité dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Ministres des affaires étrangères  
et de l'émigration  
(*Signé*) Mahmoud **Hamoud**

---